

sommaire

- > zoom sur ... SCoT et SRADDET : quelle organisation, quels enjeux ?
- > focus ... Evolution du volet environnemental du SCOTERS ; Transition énergétique et SCOTERS
- > vite dit ... chantier ; mise en oeuvre ; pédagogie...
- > agenda ... rendez-vous à ne pas manquer

zoom sur



SCoT et SRADDET : quelle organisation, quels enjeux ?

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions. Elle renforce leur rôle en matière de développement économique à travers l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et leur confie pleinement la charge de l'aménagement durable du territoire puisque chaque région doit élaborer un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

C'est quoi un SRADDET ?

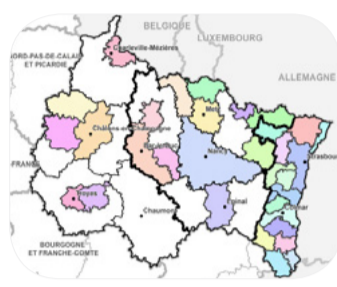
Le SRADDET est un document de planification intégrateur des politiques régionales telles que le SRCE (Schéma régional de cohérence écologique), le SRCAE (Schéma régional climat air énergie), etc. Il fixe des objectifs de moyens et longs termes sur des thématiques proches de celles des SCoT telles que l'équilibre et l'égalité des territoires, l'implantation des infrastructures d'intérêt régional (routière et numérique), le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat et la gestion économique du foncier, l'intermodalité et le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, et la prévention et la gestion des déchets. Le SRADDET édicte aussi des règles générales pour contribuer à atteindre ces objectifs et comprend une carte synthétique indicative des objectifs. Les travaux sur le SRADDET devraient être engagés à l'automne par le conseil régional.

SCoT et SRADDET : quelle articulation ?

Au-delà des thématiques, deux éléments sont à retenir concernant l'articulation entre le SCoT et le SRADDET :

- les SCoT devront prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec ses règles générales
- les structures porteuses de SCoT sont associées à l'élaboration de ce schéma en tant que personnes publiques associées (PPA)

A ce jour, la région Grand Est compte 32 SCoT dont 8 dans le Bas-Rhin et 7 dans le Haut-Rhin. Seule l'ancienne région Alsace est aujourd'hui couverte en totalité par des SCoT. Afin d'apporter une contribution pertinente et coordonnée au regard des enjeux régionaux et locaux dont ils sont porteurs, les SCoT bas-rhinois, en lien avec les SCoT haut-rhinois, l'Eurométropole de Strasbourg et le conseil départemental du Bas-Rhin travaillent ensemble pour structurer leur position.



L'InterSCoT du Bas-Rhin se positionne

Dans ce cadre, les présidents de SCoT bas-rhinois se sont réunis à 3 reprises cette année. La première rencontre, le 31 janvier 2016, a été d'une part l'occasion de mettre en perspective l'ancienne région Alsace au sein de la nouvelle région Grand Est à travers la présentation du portrait de territoire de cette dernière.

D'autre part, la question de la contribution des SCoT, son organisation en interSCoT et à quelle échelle, a été posée : comment tirer parti de cette couverture totale en SCoT et travailler avec les territoires voisins.

Les présidents de SCoT du Bas-Rhin se sont accordés sur la nécessité de se rassembler autour d'une vision partagée et de mettre d'autres acteurs autour de la table pour renforcer la coopération locale dans cette nouvelle organisation territoriale à l'échelle de la région Grand Est.

Dans ce cadre, la réunion du 1er avril 2016 a réuni les présidents de SCoT du Bas-Rhin, le président du conseil départemental du Bas-Rhin et le président de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ensemble des élus a confirmé la nécessité d'être force de proposition pour contribuer au SRADDET, en portant une vision partagée d'aménagement du territoire et du développement souhaité de l'Alsace.

La réunion du 1er juillet 2016 a permis de dégager les points de convergence et de divergence des SCoT bas-rhinois. Les élus y ont exprimé la nécessité de travailler ensemble, de jouer collectif, d'éviter les concurrences internes et de permettre à l'Eurométropole de jouer son rôle de locomotive pour l'Alsace.

Une rencontre des présidents de SCoT du Haut-Rhin devrait avoir lieu à l'automne pour débattre de l'opportunité de s'inscrire dans cette démarche.

La prochaine rencontre prévue le 4 novembre 2016 aura pour objectif de commencer à travailler à un projet de développement partagé qui alimentera la contribution locale au SRADDET.

Alimenter la réflexion méthodologique

Le 22 septembre 2016, la Fédération Nationale des SCoT organise une rencontre régionale sur le thème « SRADDET, SCoT, PLUI : nouveau mécano, nouvelle organisation ». A cette occasion une intervention est prévue sur la planification régionale en Europe et une autre sur les questions et les enjeux d'articulation entre le SRADDET, les SCoT et les PLUI, sur la base d'expériences pour les Régions Occitanie et Hauts-de-France. Une table ronde intitulée « de la planification régionale aux SCoT et PLUI » permettra de débattre des articulations d'échelles. Autant d'éléments qui viendront alimenter la réflexion des présidents de SCoT des Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

focus

Evolution du volet environnemental du SCOTERS

Afin de répondre aux enjeux du territoire du SCOTERS identifiés lors du bilan en 2012 ainsi qu'aux nouvelles dispositions de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, le Syndicat mixte a engagé, en 2014, une réflexion sur l'évolution du volet environnemental du SCOTERS. Le travail a porté sur la mesure des écarts entre les orientations du SDAGE, les attendus législatifs et les documents supra tels que le SDAGE, le SRCE, le SRCAE... pour apporter des propositions d'évolution.

Dans ce cadre, deux groupes de travail ont été mis en place. D'une part, un groupe de travail composé d'élus et piloté par Alain JUND, membre du bureau du Syndicat mixte et vice-président de l'Eurométropole en charge, notamment, de l'urbanisme opérationnel, de l'écologie, de l'environnement et de la transition énergétique et d'autre part un groupe de travail technique réunissant les représentants des personnes publiques associées.

Les travaux issus de ces groupes ont fait l'objet de débat en bureau et comité syndical et ont été partagés avec les intercommunalités du SCOTERS et le monde associatif. Les évolutions proposées portent sur la mise à jour des éléments de connaissances, des précisions apportées, des compléments à trois orientations et sur le renforcement de la mise en œuvre (fiches pédagogiques).

Pour intégrer ces évolutions, le SCoT a fait l'objet d'une procédure de modification. Suite à l'enquête publique qui s'est tenue en juin, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti d'une recommandation.



Transition énergétique et SCOTERS

La question de l'énergie dans le SCOTERS a été posée lors de son bilan de 2012. Depuis, le Syndicat mixte pour le SCOTERS est site pilote de la plateforme d'appui à la transition énergétique portée par l'ADEUS et co-lauréat avec l'Eurométropole de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ».

En novembre 2015, le Syndicat mixte a mis en place un groupe de travail sur la question de la stratégie de transition énergétique du SCOTERS et ses déclinaisons concrètes et opérationnelles sur le territoire.

Ce groupe, présidé par Jacques BIGOT, président du Syndicat mixte, et comprenant les membres du bureau et les présidents des intercommunalités membres, s'est réuni 3 fois en ateliers. Un premier temps de travail a porté sur le territoire d'une culture commune et d'éléments de diagnostic ainsi que l'identification des enjeux sur le territoire du SCOTERS. Le second atelier, a porté sur les leviers possibles pour répondre aux enjeux et l'identification de ceux qui relèvent du SCoT. Lors du troisième temps de travail, en juin dernier, a été validé la stratégie souhaitable pour le SCOTERS au regard des enjeux, et sa déclinaison via le SCoT, au regard des besoins identifiés.

En parallèle à ces ateliers, des entretiens auprès des territoires et des partenaires de la plateforme d'appui à la transition énergétique ont été réalisés pour avoir un retour de la vision du terrain.

La stratégie définie vise à favoriser l'autonomie et l'indépendance énergétique du territoire, à susciter la prise en compte de la question énergétique dans la construction des projets de territoire et dans leur traduction réglementaire et créer les conditions de l'acceptabilité des projets, et favoriser le portage dès l'amont. Elle s'articule autour de trois axes : développer la production d'EnR locale, contribuer à la compétitivité de la transition énergétique et favoriser la sobriété des ménages et des entreprises.

La lecture croisée des dispositions réglementaires qui incombent aux SCoT en matière d'énergie et des orientations actuelles du SCOTERS montre qu'il n'y a pas d'incompatibilité majeure.

Les conclusions du groupe de travail présentées en comité syndical, portent sur le renforcement de la mise en œuvre des orientations actuelles. Il s'agit d'accompagner les territoires à la fois à travers un portage politique et technique plus fort pour intégrer la question de la transition énergétique très en amont du projet et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou des opérations d'aménagement.

Les membres du groupe de travail ont fait le choix de ne pas s'engager dans un processus de modification ou de révision du SCoT. Avec cette démarche, il s'agit surtout de contribuer au débat et à la sensibilisation dans la perspective d'une éventuelle évolution du SCOTERS à l'horizon 2018 lors du prochain bilan.

Les conclusions proposées sont :

- s'appuyer sur la commission compatibilité comme un lieu de partage d'une culture commune entre élus, tant à travers la valorisation d'expériences intéressantes que par des interventions extérieures sur des thèmes en lien avec l'énergie.
- élaborer des fiches outils ou fiches pédagogiques pour diffuser des éléments de connaissance et valoriser des bonnes pratiques.
- de mettre en place des actions de sensibilisation en lien avec TEPCV (cf. la rubrique vite dit)

A l'automne, ces travaux et ces propositions feront l'objet d'un échange avec les élus des territoires à l'occasion des rencontres territoriales.

En savoir + ici



vite dit

CHANTIERS

L'évolution du volet commercial du SCOTERS approuvée

En 2011 le Syndicat mixte a engagé une réflexion sur l'évolution du volet commercial du SCOTERS afin d'anticiper les besoins liés à l'évolution de la population, de prendre en compte l'évolution des comportements d'achats et de s'inscrire dans les nouvelles dispositions réglementaires assignées aux SCoT (Lois Grenelle et Pinel).

L'intégration de ces travaux dans le SCOTERS s'est traduite par une modification n°3 du SCOTERS, soumise à enquête publique du 26 octobre au 25 novembre 2015.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti de deux recommandations, l'une portant sur le secteur de la porte ouest et l'autre sur des perspectives de réflexions, travaux sur l'environnement et l'énergie (cf. rapport du commissaire enquêteur)

Le comité syndical du 11 mars 2016 a approuvé à l'unanimité cette modification n°3 du SCOTERS.

En savoir + ici

Protection du Grand hamster d'Alsace

Pour répondre à l'urgence du contentieux européen en matière de protection du grand hamster, l'Etat avait élaboré, parallèlement au plan national d'actions, un dispositif de protection de l'espèce reposant notamment sur deux arrêtés ministériels (6 août et 31 octobre 2012). Ce dispositif pesait fortement sur les projets d'urbanisme de certaines communes du SCOTERS. Face à cette situation préoccupante, les Syndicats mixtes des SCoT de la région de Strasbourg et du Piémont des Vosges, en association avec les communes directement concernées se sont engagés dans une action contentieuse contre ces deux arrêtés.

Le 15 avril 2016, sur décision du Conseil d'Etat, les arrêtés hamster du 6 août 2012 et du 31 octobre 2012 ont été annulés.

L'élaboration d'un nouveau dispositif de protection du hamster est en cours, en association entre les services de l'Etat, les syndicats mixtes de SCoT qui assurent le relais avec les communes impactées et l'Eurométropole de Strasbourg. Il devra être finalisé pour le 15 octobre prochain.

MISE EN OEUVRE

Commission compatibilité

Au-delà de préparer les avis du Syndicat mixte sur les documents d'urbanisme, la commission compatibilité a pour objectif le partage d'une culture commune avec les élus et l'accompagnement à la mise en œuvre. C'est pourquoi, les maires des communes concernées par les projets examinés en commission compatibilité sont conviés à leur présence. Par ailleurs, une partie de la réunion est désormais

consacrée à un volet pédagogique permettant d'examiner une thématique directement en lien avec les orientations du SCOTERS. Dans ce cadre, le CAUE 67 est intervenu lors de deux commissions sur « Reconquérir les espaces libres pour limiter l'étalement urbain » et sur « Le végétal dans l'urbanisme ».

En savoir + ici

PEDAGOGIE

Mise en oeuvre TEPCV

Co-lauréat avec l'Eurométropole de Strasbourg de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », le Syndicat mixte pour le SCOTERS s'est fixé comme objectif d'accompagner les élus des communes et intercommunalités à intégrer la question de l'énergie dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement.

Dans le cadre de son programme d'actions TEPCV, une session de formation à l'Approche environnementale de l'urbanisme, en partenariat avec l'ADEME, a été organisée pour les élus et techniciens des communes et intercommunalités du SCOTERS, le 12 mai 2016 à Strasbourg.

Cette première action a été un franc succès puisque le nombre d'inscrits a largement dépassé les attentes du Syndicat mixte et de l'ADEME.

Dans la foulée de cette journée, des ateliers, associés à des visites de terrain, sont prévus sur l'articulation entre urbanisme et les thématiques suivantes :

- sobriété énergétique
- efficacité énergétique
- développement des énergies renouvelables

Ce programme d'actions se poursuivra dans sa deuxième phase par la réalisation d'une étude sur la question des friches sur le territoire du SCOTERS et leur potentiel de développement pour des énergies renouvelables. Cette étude, d'un montant estimé à 80 000 €, sera pris en charge à 80% par le fonds TEPCV.

En savoir + sur :

- le programme d'actions de la phase 1 [ici](#)
- le programme d'actions de la phase 2 [ici](#)

LE MONDE DES SCOT

11^e rencontres nationales des SCoT

« Le SCoT de demain s'invente aujourd'hui... il sera innovant dans son rapport au territoire, dans son rapport aux acteurs publics et privés de l'aménagement, dans son rapport au droit... »

C'est ainsi que Michel Heinrich, Président de la Fédération SCoT, a conclu les 11^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT de Nevers. Ces rencontres, fortement appréciées tant par la convivialité de l'accueil de Nevers que par la qualité des débats, ont rassemblé plus de 350 participants.

En savoir + ici

agenda

Commission compatibilité

Mercredi 16 novembre

Bureau

Lundi 10 octobre
Lundi 28 novembre

Comité syndical

Vendredi 21 octobre
Lundi 12 décembre

Rencontre Régionale
Fédération nationale des
SCoT

Jeudi 22 septembre

Réunion des Présidents
InterSCoT 67

Vendredi 4 novembre

Rencontres territoriales
Secteur nord

vendredi 30 Octobre :

Secteur sud
vendredi 14 novembre :

Secteur ouest
jeudi 20 novembre :